



RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

N° 22 RDA/C17/SP

Nous Préfet du Département du Nkam, en application des dispositions de l'article 7 de la loi N°90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association, donnons récépissé de déclaration à l'association ci-après :

TITRE DE L'ASSOCIATION: << MUTUELLE DES ANCIENS ELEVES DU LYCEE DE Nkondjock >>

OBJET :

- Renforcer la cohésion entre les anciens élèves du Lycée de Nkondjock ;
- Apporter à ses membres ou à leurs ayants droits un soutien matériel; moral et financier tel que défini par le règlement intérieur ;
- Soutenir et accompagner le système éducatif du Lycée de Nkondjock à travers la réalisation des projets au sein dudit lycée ;
- Promouvoir l'excellence académique ;
- Développer des activités socio culturelles et socio-économiques ;
- Vulgariser l'entrepreneuriat ;
- Encourager la formation des personnes vulnérables ;
- Favoriser l'insertion socio professionnelle.

SIEGE SOCIAL : Yabassi

NOMS ET PRENOMS DES MEMBRES DU BUREAU :

Président :

1^{er} Vice-Président :

2^{ème} Vice-président :

Secrétaire Général :

Secrétaire Générale Adjointe :

Trésorière :

Commissaire aux comptes N°1 :

Commissaire aux comptes N°2 :

Censeur N°1 :

Censeur N°2 :

Conseiller N°1 :

Conseiller N°2 :

Conseiller N°3 :

Conseiller N°4 :

NGALEU William Bronde
YOUNGANG Chimène
NANTCHOUANG Robert
NGANTCHOU YANDO Moise
SEN MBAH Béatrice
SUDJO BOUBOU Bernadette
ZAMBOU TCHANA Zacharie
SEN BEYOUMA Pauline
KUIDJEU Herman Nino
KWESSU Elie
SIMO KAMGHA Joseph
NYAMSI TAMBI Martial
EDOUNG Mérimée
LEUNSO Éléonore

NOMBRE DE PIECES ANNEXEES A LA DECLARATION : 03 statuts + 03 règlements intérieurs + 01 procès-verbal d'Assemblée constitutive + 01 liste des membres du bureau exécutif.

Le dossier de déclaration de cette association ayant été jugé conforme aux dispositions des articles 5 et 7 de la loi susvisée, le présent récépissé est établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit. /-

Ampliations :

MINAT
GR/LT
COCOMPGEND/YAB
COMSPECIAL/YAB
INTERESSE (ES)
CHRONO



LE PREFET

Eho Patrick Ngoussou
ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL